



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2022

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,

Monsieur ARNOULD, Madame BA-TALL, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Madame GOBLET, Madame GOLDANI-BLANCHET, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame MOSNIER, Madame QUINTON et Madame ROCHER, Administrateurs

Excusés

Monsieur DHENNE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT
Madame MORLEGHEM, qui n'a pas souhaité donner pouvoir
Monsieur VALLET,

Absents

Monsieur COMMANDEUR,
Monsieur FRANCOIS,
Madame MUNSCH MASSET,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Madame THOMAS Brigitte, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Madame GUERREIRO DA COSTA, Adjointe de Service Habitat et Construction à la Direction
Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS

BUDGET ANNEXE 2022 – CONCESSION ECOQUARTIER DE MONCONSEIL : DECISION MODIFICATIVE N°1

(Ecoquartier MONCONSEIL C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent au Conseil d'Administration que, lors de sa séance du 9 décembre 2021, il a été adopté l'EPRD (Budget) Annexe « Concession Ecoquartier de Monconseil » pour l'année 2022.

Toutefois, il est nécessaire de modifier le budget, compte tenu de report de travaux et de la commercialisation de certains lots.

La Directrice Financière et Comptable commente les différentes modifications, à savoir :

- La vente complémentaire du lot 10 à Valloire, prévue fin 2021, a été décalée début 2022 : + 450 k€
- La vente du Lot N prévue initialement en 2023 : + 280 k€
- Le rachat d'une partie du terrain du lot 23 à TOURS HABITAT : + 170 k€
- La participation TMVL au titre de l'article L311-4 pour le lot E décalée en 2024 : - 425 k€

Ces modifications entraînent la modification du budget initial et engendrent la passation d'une Décision Modificative n°1 présentée dans la pièce jointe en annexe.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'accepter cette Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21/09/2022 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**